

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 1 du 8 janvier 2015**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de terre

Texte 11

**CIRCULAIRE N° 501087/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS**

relative à l'organisation et à la mise en œuvre du concours 2015 d'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré dans l'armée de terre.

*Du 17 décembre 2014*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « concours ».*

**CIRCULAIRE N° 501087/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS relative à l'organisation et à la mise en œuvre du concours 2015 d'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré dans l'armée de terre.**

*Du 17 décembre 2014*

NOR D E F T 1 4 5 2 3 8 0 C

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire IV. Le personnel militaire.

Décret n° 64-1374 du 31 décembre 1964 (BOC/SC, 1965, p. 120 ; BO/A, p. 2206 ; BOEM 405.2.5.2, 520-0.3, 810.3.1) modifié.

Arrêté du 25 juillet 1980 (BOC, p. 2794 ; BOEM 508.3.3, 614.1.3.5, 621-1.4.3, 651.2.4, 768.5.3, 770.3.2.3, 775.2.3.3, 780.1) modifié.

Instruction n° 13014/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 23 mars 2014 (BOC n° 31 du 20 juin 2014, texte 15 ; BOEM 770.3.4.6).

Circulaire n° 271987/DEF/RH-AT/CCF/SC/EMS du 27 juin 2014 (BOC n° 39 du 8 août 2014, texte 20).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Cinq annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 500038/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 27 janvier 2014 (BOC n° 11 du 28 février 2014, texte 23).

*Référence de publication :* BOC n° 1 du 8 janvier 2015, texte 11.

---

L'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré - école de guerre (EDG) au titre de l'armée de terre s'effectue par une sélection sous forme de deux concours distincts :

- un concours « sciences de l'ingénieur » (SI) ;
- un concours « sciences humaines et relations internationales » (SHRI).

La présente circulaire précise le calendrier ainsi que les modalités d'organisation et de mise en œuvre des épreuves des concours EDG 2015.

**1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.**

Les concours d'admission comprennent chacun :

- trois épreuves écrites d'admissibilité ;
- deux épreuves orales d'admission.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront, en principe, en région parisienne, aux dates suivantes :

- épreuves d'admissibilité :
- le mardi 9 juin 2015 de 13 h 00 à 17 h 00 : épreuve de culture générale ;
- le mercredi 10 juin 2015 de 13 h 00 à 18 h 00 : épreuve de synthèse de dossiers ;
- le jeudi 11 juin 2015 de 13 h 00 à 18 h 00 : épreuve de tactique générale ;
- épreuves d'admission : du mardi 22 septembre au mardi 13 octobre 2015 <sup>(1)</sup>.

La diffusion des résultats, par message et sur le site intr@terre de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) - rubrique : officier/concours/résultats, est prévue :

- pour l'admissibilité : semaine 36 <sup>(1)</sup> ;
- pour l'admission : semaine 43 <sup>(1)</sup>.

## 2. MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les modalités précises d'organisation des différentes épreuves ainsi que la composition de la commission de surveillance, de la cellule de mise en œuvre du concours et des jurys figurent en annexes I. à V.

## 3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 500038/DEF/RH-AT/CONCOURS/EMS du 27 janvier 2014 relative à l'organisation et à la mise en œuvre du concours 2014 d'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré dans l'armée de terre en 2015 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,  
sous-directeur du recrutement,*

Frédéric BLACHON.

---

(1) Date prévisionnelle.

ANNEXE I.  
**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.**

**1. NATURE DES ÉPREUVES.**

La nature, le contenu et les programmes des épreuves d'admissibilité figurent dans l'instruction n° 13014/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 23 mars 2014 et la circulaire n° 271987/DEF/RH-AT/CCF/SC/EMS du 27 juin 2014.

**2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.**

Le bureau concours de la sous-direction du recrutement de la DRHAT (DRHAT/SDR/BC) est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des épreuves d'admissibilité qui se dérouleront au Centrex - 15, rue Bouquet - 77185 Lognes.

**2.1. Convocation des candidats.**

Les listes des candidats autorisés à se présenter aux concours EDG 2015 seront diffusées par le bureau coordination des carrières et de la mobilité de la sous-direction de la gestion du personnel de la DRHAT (DRHAT/SDG/BCCM) sur intr@terre - site de la DRHAT.

La note d'organisation des concours sera mise en ligne, en principe à la mi-avril 2015, sur le site intr@terre de la DRHAT (rubrique : officier - 2<sup>e</sup> partie de carrière - concours).

À partir des listes des candidats autorisés à se présenter aux épreuves des concours EDG 2015 et de la note d'organisation de ces concours, l'organisme d'administration (OA) dont dépend le candidat transmettra la convocation du candidat à sa formation d'emploi (FE) chargée de la mise en route.

Les candidats se présenteront au Centrex de Lognes, le premier jour des épreuves, le mardi 9 juin 2015 pour 12 h 00 (13 h 00 début de l'épreuve de culture générale). Les salles de concours seront accessibles aux candidats à partir de 12 h 15.

**2.2. Tenue.**

Les candidats, les membres des jurys et les membres de la commission de surveillance porteront la tenue 22 (code interarmées D) avec pull, chemise ou chemisette pour le déroulement des épreuves d'admissibilité.

**2.3. Surveillance des épreuves.**

Elle sera assurée par une commission de surveillance dont la composition figure en annexe III.

**3. CORRECTION DES COMPOSITIONS.**

La correction des copies des candidats par les correcteurs des jurys se déroulera du lundi 15 juin au vendredi 21 août 2015 <sup>(1)</sup>.

**4. COMMISSION D'ADMISSIBILITÉ.**

La commission d'admissibilité se tiendra au bureau concours, en principe, le jeudi 27 août 2015 <sup>(1)</sup>.

---

(1) Date prévisionnelle.

ANNEXE II.  
**ÉPREUVES D'ADMISSION.**

**1. NATURE DES ÉPREUVES.**

La nature, le contenu et les programmes des épreuves d'admission figurent dans l'instruction n° 13014/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 23 mars 2014 et la circulaire n° 271987/DEF/RH-AT/CCF/SC/EMS du 27 juin 2014.

**2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.**

La DRHAT/SDR/BC est chargée de l'organisation et de la mise en œuvre des épreuves d'admission qui se dérouleront du mardi 22 septembre au mardi 13 octobre 2015 <sup>(1)</sup>, dans des locaux situés en région Île-de-France, dont la situation géographique exacte sera communiquée ultérieurement.

**2.1. Convocation des candidats.**

Suite à la diffusion du message des résultats d'admissibilité prévu, en principe, en semaine 36, chaque candidat admissible aura connaissance de la date et de l'heure de sa convocation aux épreuves d'admission par lettre simple, sous pli personnel.

Le calendrier de convocation des candidats pour les épreuves d'admission sera également mis en ligne sur le site intr@terre de la DRHAT (rubrique : officier - 2<sup>e</sup> partie de carrière - concours) courant semaine 36.

**2.2. Tenue.**

Les candidats et les membres des jurys porteront la tenue 22 (code interarmées D) avec vareuse pour le déroulement des épreuves d'admission.

**3. COMMISSION D'ADMISSION.**

La commission d'admission se tiendra au bureau concours, en principe, le 19 octobre 2015 <sup>(1)</sup>.

---

(1) Date prévisionnelle.

**ANNEXE III.  
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES CONCOURS.**

La commission de surveillance est chargée :

- d'accueillir et d'exercer la surveillance des candidats pendant les épreuves écrites ;
- de fournir aux candidats les feuilles de copies et les feuilles de brouillon ;
- de distribuer les sujets aux candidats ;
- de vérifier les copies et de réintégrer les compositions des candidats auprès du secrétariat des concours.

**1. COMPOSITION.**

La commission de surveillance des épreuves écrites des concours EDG 2015 est composée de :

- 1 officier supérieur, président ;
- 4 officiers supérieurs, chefs de salles ;
- 4 officiers supérieurs ou subalternes, adjoints aux chefs de salles ;
- 16 sous-officiers supérieurs, surveillants de salles.

En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs membres de la commission de surveillance, leur remplacement est assuré par des suppléants désignés dans les mêmes conditions.

**2. DÉSIGNATION.**

Conformément à l'instruction n° 234/DEF/EMA/SC-SOUT - n° 1477/DEF/SGA du 25 juillet 2011, la désignation des membres de la commission de surveillance est à la charge des états-majors de zone de défense (EMZD). Pour le 13 avril 2015, au plus tard, les EMZD adresseront leurs propositions de désignations (titulaires et suppléants) par messages adressés à DRHAT CONCOURS VINCENNES.

Les besoins sont définis dans le tableau ci-dessous :

POSTE.	GRADE.	FONCTION.	DÉSIGNATION À CHARGE DES ÉTATS-MAJORS DE ZONE DE DÉFENSE.				
			PARIS.	RENNES.	METZ.	LYON.	BORDEAUX.
Président.	Colonel.	Titulaire.	1				
		Suppléant.	1				
Chef de salle.	Lieutenant-colonel.	Titulaires.	1	1	1	1	
		Suppléants.				1	1
Adjoint chef de salle.	Commandant ou capitaine.	Titulaires.	1	1		1	1
		Suppléants.		1	1		
Surveillant de salle.	Sous-officier supérieur.	Titulaires.	3 dont 1 féminin.	3 dont 1 féminin.	4	3 dont 1 féminin.	3 dont 1 féminin.
		Suppléants.	1	1 féminin.	1	1	

### 3. CONVOCATION.

Après réception des propositions de désignations des EMZD, la DRHAT/SDR/BC convoquera l'ensemble des membres de la commission de surveillance le 8 juin 2015 au bureau concours, pour une présentation détaillée de la mission. Un dossier de consignes leur sera communiqué au préalable par courrier électronique.

L'ensemble des membres titulaires de la commission de surveillance se présentera à partir du mardi 9 juin 2015 à 10 h 00 au Centrex - 15, rue Bouquet - 77185 Lognes pour la préparation des salles de concours avant le déroulement de la première épreuve d'admissibilité à 13 h 00. Leur mission s'achèvera le jeudi 11 juin 2015, à l'issue de la réintégration des copies.



ANNEXE IV.  
**CELLULE DE MISE EN OEUVRE DES CONCOURS.**

La cellule de mise en œuvre des concours est constituée par du personnel militaire de réserve désigné par la DRHAT. Elle assiste le personnel du bureau concours dans la mise en œuvre des concours EDG.

En cas d'empêchement d'un ou plusieurs membre de la cellule de mise en œuvre des concours EDG, le remplacement est assuré par du personnel militaire en activité dont la désignation est à la charge de l'EMSD Paris (suppléant du chef de cellule) et de l'EMSD Lyon (suppléants des sous-officiers traitants) qui devront en communiquer les noms pour le 13 avril 2015, date de rigueur, par messages adressés à DRHAT CONCOURS VINCENNES.

Attention : il est impératif que le personnel désigné maîtrise les logiciels « word » et « excel ».

PÉRIODES DE PRÉSENCE DU PERSONNEL DE LA CELLULE DE MISE EN ŒUVRE.	LIEU.	NOMBRE.		FONCTION-PROFIL.
		TITULAIRE RÉSERVE.	SUPPLÉANT D'ACTIVE.	
Du 1 au 3 juin 2015.	Toutes les périodes se déroulent au bureau concours de la DRHAT (Fort-Neuf de Vincennes) ou sur le site de déroulement des épreuves.	1	1	Chef de cellule : officier.
Du 8 au 15 juin 2015.		3	3	Traitants : sous-officiers supérieurs dont un traitant bureautique.
Du 24 août au 4 septembre 2015.				
Du 21 septembre au 27 octobre 2015 (à l'exception du 25 septembre, des 2 et 9 octobre 2015 ainsi que des week-ends).				

ANNEXE V.  
**COMPOSITION DES JURYS DES CONCOURS.**

La composition des jurys des deux concours est définie par l'instruction n° 13014/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 23 mars 2014.

Le nombre de correcteurs et d'examineurs pour chaque épreuve d'admissibilité et d'admission sera déterminé en fonction du nombre de candidats autorisés à se présenter aux concours EDG 2015.